



COMPTE RENDU DE LA 64^{ème} ASSEMBLEE GENERALE SAINT-MICHEL-EN-L'HERM du 18 Novembre 2023

Le contrôle qui vient d'être effectué par les Présidents de Districts fait apparaître que le quorum est largement atteint.

Présents : 56 clubs

Absent : 1 club

- Pétanque Centre Yonnais

Les pouvoirs :

- M. BELAUD Sébastien, Président de la Pétanque Mouilleronnais, donne pouvoir à M. BACLE Serge
- M. GOURAUD Loïc, Président de la Pétanque Mortagnaise, donne pouvoir à M. LUCAS Guy
- M. PERCOT Cédric, Président de la Pétanque Ornaysienne, donne pouvoir à Mme BRANDI Jocelyne
- M. BREGER Franck, Président de la Pétanque Achards Vendée Pétanque, donne pouvoir à M. JARNY Christophe
- M. GROUSSIN Claude, Président de Beaulieu Sport Pétanque, donne pouvoir à M. GROUSSIN Joël
- M. ROLAND Praud, Président du Club A. Coëxienne de Pétanque, donne pouvoir à M. POTEREAU Walter
- M. BRIOT Philippe, Président de St Jean Pétanque, donne pouvoir à M. VIOLLEAU Jean
- Mme GLEDEL Marie-Anne, Présidente de la Pétanque Belvérière, donne pouvoir à M. MIRANDA-DA-NAZARE Carlos
- M. MAINDON Benoît, Président du Club de Pétanque de Bouin, donne pouvoir à M. DUVEAU Patrick

Le Président déclare ouverte la 64^{ème} Assemblée Générale du Comité de Pétanque de Vendée, le quorum étant atteint.

La parole est donnée à Séverine LIMA-FLAHAUT, Présidente de la Pétanque Michelaise qui souhaite la bienvenue à l'assistance.

Le président remercie son hôte. Il étend ses remerciements à la municipalité de St Michel en l'Herm qui nous accueille aujourd'hui.

Il salue ensuite les personnalités présentes

En ce début d'AG, je voudrais particulièrement remercier les personnalités présentes, à savoir :

- M. HENRIET Pierre, Député
- M. CHARPENTIER Arnaud, Vice-Président du Conseil Département
- M. GUIGNARD Jean-Philippe, Président du C.D.O.S.
- M. FROUIN Nicolas, Chargé des Relations Publiques – Crédit Mutuel Vendée

Les personnalités invitées et excusées :

- M. LEBOEUF Alain, Président du Conseil Départemental représenté par M. CHARPENTIER Arnaud
- Mme COULON Anne-Marie, Conseillère Départementale
- M. SAUTREAU Eric, Maire de St Michel en l'Herm
- M. DROUART Nicolas, SDJES/DSDEN
- Mme PALAGONIA Stéphanie, Présidente UNSS

Comme il est de tradition, Le Président demande d'observer une minute de silence en hommage à tous ceux qui nous ont quittés en 2023.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour.

Intervention de Nicolas FROUIN, responsable des Relations Publiques du Crédit Mutuel. Il rappelle la confiance mutuelle et ancienne entre le Crédit Mutuel et la Pétanque. La convention a été résignée pour 2 ans. Il nous souhaite une belle saison sportive.

Intervention de Jean-Philippe GUIGNARD, Président du CDOS. A la veille des J.O. il nous présente tout le travail accompli par le CDOS Vendée et la forte adhésion des Vendéens à ces J.O. que nous attendons depuis 100 ans. 210 Communes sur 251 de Vendée se sont engagées sur l'animation des Jeux Olympiques et paralympiques. Le Président Tony Estanguet dans une intervention a stipulé que le département le plus dynamique de France se situait à 400 kms de Paris, et qu'il s'agissait de la Vendée. Le Président du CDOS nous informe qu'un espace réservé à la Vendée se situe au pied de la Tour Eiffel. Il nous souhaite de beaux Jeux Olympiques à la Télévision.



Intervention de Arnaud CHARPENTIER, vice-Président du Conseil Départemental. Il excuse l'absence du Président Alain LEBOEUF et de Bérangère SOULARD élue Responsable des Sports au Conseil Départemental. Il rappelle que le Département est toujours présent auprès des associations sportives et culturelles et nous explique le rôle important que jouent les bénévoles au sein des associations et nous donne quelques précisions sur l'engagement du département sur les J.O. et Paralympiques.

Intervention de Pierre HENRIET, député sur le Canton de Luçon, Fontenay et la Chataigneraie. Il nous fait part de sa satisfaction d'être invité à cette A.G. et nous expose différents points, à savoir l'importance du bénévolat, l'action menée par le CDOS sur les J.O. et Paralympiques. Il souligne que le département est en phase avec la politique sportive de l'état. Il nous précise l'arrivée de la flamme olympique sur la baie de l'Aiguillon et souhaite bon vent à la Pétanque.

I – ALLOCUTION DU PRESIDENT DEPARTEMENTAL :

Voir brochure page 1.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022

Approuvé à l'unanimité

III – RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE DE VENDEE

Le rapport d'activité est présenté par Gabriel LABROUSSE, Secrétaire Général.

Présentation du rapport d'activité, voir brochure pages 2 à 7.

Pour éviter l'énumération répétitive des Champion(ne)s Mme AMIAUD Nathalie a réalisé un diaporama du palmarès sportif de la Saison.

Le Rapport Moral est approuvé à l'unanimité.

IV – RAPPORT FINANCIER DU COMITE DE VENDEE

Rapport Financier présenté par Mme Marie-Claude GYPTEAU.

Rapport financier (brochure pages 8 à 10)

Compte de résultat (brochure page 11)

Bilan (brochure page 12)

Prise de parole des vérificateurs aux comptes : M. BELZ Jacky & M. BREGER Jacques. Ce dernier procède à la lecture de leurs conclusions qui approuvent la probité des comptes. Ils appellent au vote positif du rapport financier.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Remerciements aux Trésoriers et aux Vérificateurs aux Comptes.

V- MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR ET ANNEXES

Présentation du règlement intérieur et annexes.

Ce dernier a été adressé à chaque président avant l'Assemblée Générale. Après discussion, quelques précisions sont demandées, des réponses sont apportées. Un seul point pose problème. Il est débattu pendant de longues discussions. La conclusion est que nous restons sur la position de 2022 sur ce sujet.

Le Règlement Intérieur est approuvé à l'unanimité après modification.

VI- PRESENTATION DU BUDGET 2024

Présentation du budget 2024 par Mme Marie-Claude GYPTEAU (Voir brochure page 13).

Ce budget a été élaboré en tenant compte des éléments suivants :

- 3600 licenciés -58 clubs -mutations 200/20
- Augmentation de 1€ du prix de la licence soit 38 €
- Augmentation du montant attribué aux actions Jeunes- Féminines car ce chapitre est fluctuant
- Formation en hausse pour des aides éventuelles à la formation d'Arbitres Nationaux.
- Ajustement des autres postes aux réalisations 2023.

Le Budget Prévisionnel est approuvé.



Le trésorier passe à l'approbation des tarifs pour 2024

Ces derniers sont adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie les trésoriers pour le travail accompli.

VII – PAROLE AUX COMMISSIONS

Voir brochure de la page 14 à 22.

VIII– QUESTIONS DIVERSES

Le Président en termine avec le traitement des questions diverses :

Question du Club A.B. Doixeraine :

Pour les CDC Open et Féminin, serait-il possible de réaliser des phases finales à 4 pour les divisions avec 3 groupes en repêchant le meilleur 2ème ?

Afin d'éviter un blanc pour l'une des 3 équipes en 1/2 finale le matin.

. Réponse du CD85 :

Les finales ont été organisées par le CD85 afin d'agrémenter cette compétition.

Cette journée n'est pas officielle.

Il convient de définir le 1er d'une division en faisant se confronter les 1ers de chaque groupe.

Questions Club Pétanque Chantonnaisienne :

1. Pour les divers CDC, est-il possible de faire des poules au sein de zones (comme dans tous les sports) ? Par exemple en 4° division faire des déplacements de plus de 100 km alors qu'il y a des équipes de clubs plus près. La 5° division à 2 groupes, ne serait-il pas plus malin de faire 5 groupes en 4° division ?

. Réponse du CD85 à la question 1 :

Pour les divers CDC, les groupes sont constitués en rapport avec les Résultats Sportifs de l'année précédente.

Seule la dernière division est constituée en fonction des situations géographiques dans la mesure du possible.

2. Vous d'augmenter les licences de 1€, s'il y avait plus de joueurs dans les concours officiels rapportant 0.30€ par participant, cela éviterait certainement cette énième augmentation. Ou alors taxer à 30€ chaque concours ouvert à tous accordé par le comité. De toute façon il y a quand même des concours sauvages pendant les officiels voire même pendant les championnats.

. Réponse du CD85 à la question 2 :

Question pertinente.

Nous ne maîtrisons pas le nombre de participants aux concours officiels.

Taxer à 30€ chaque concours ouvert à tous (accordé par le Comité) nous paraît irréalisable. Cela risque de diminuer le nombre de concours ouverts à tous et de multiplier les concours sauvages

3. Je souhaiterais avoir une explication sensée pour le refus d'un concours vétéran le vendredi 12 avril 2024. J'avais pris cette date après avoir vérifié qu'aucun texte ou règlement l'interdisait. En revanche dans la semaine de la réunion de district le comité autorisait 12 concours ouvert à tous à Pétanque Fontenay Vendée.

. Réponse du CD85 à la question 3 :

Le Comité de Vendée autorise les Concours Vétérans, les Mardis, Mercredis et Jeudis sauf les Jours Fériés. Situation exceptionnelle veille d'un National ou Régional.

Questions Club Pétanque Angloise :

1. Pourquoi le Comité de Vendée de Pétanque demande à ce que les clubs fassent leur A.G. avant celle du Comité ?

Cette obligation n'existe que dans la FFPJP alors que d'autres fédérations telles que le football, basket, volley, etc ... laissent liberté aux clubs d'organiser leur A.G. après celle de leur comité respectif.

Cela permettrait aux clubs d'informer les licenciés des nouveaux règlements et modifications éventuelles pour l'année suivante, informations qui deviennent un peu plus difficiles à transmettre aux membres ensuite.

. Réponse du CD85 à la question 1 :

Cela est écrit dans les textes fédéraux que nous respectons dans la mesure du possible.



2. Il nous semblait que les clubs devaient avoir l'autorisation du Comité pour organiser des concours ouverts à tous. Or la Pétanque Hilairoise a fait un concours ouvert à tous le Jeudi 26 Octobre dernier alors que nous avons un concours officiel en doublettes à Angles. C'est pourtant dans le même district !

. Réponse du CD85 à la question 2 :

Le Comité ne maîtrise pas toutes les organisations des concours ouverts à tous.

Mais nous donnons l'accord pour que les licenciés ne puissent pas être sanctionnés. Effectivement, il existe des concours dits sauvages, qui, en l'absence de demandes, échappent à notre contrôle.

Ne tenez pas compte des concours inscrits sur les Réseaux Sociaux.

La seule information officielle est sur notre site.

IX- REMISES DES RECOMPENSES

Le Challenge Guyot est remis à la Pétanque Fontenay Vendée pour sa première place. Le club de la Pétanque Ornaysienne termine deuxième.

Il a été remis ensuite le Challenge Espoir à la Pétanque Fontenay Vendée.

Des trophées ont été remis :

CDC Vétéran (Pétanque Sablaise)

CDC Jeu Provençal (Espoir Merventais)

S'ensuit la remise des récompenses (bons d'achats) :

Classements Minimes

Jadys COURAJOUR (Pétanque Challandaise)

Lucas & Nathan AUBERT (Pétanque Commequiéroise)

Nathan DESBARD-PINSON (Pétanque Challandaise)

Classements Cadets

Kylan PERCOT (Pétanque Ornaysienne)

Mathys DOUCET (Pétanque Challandaise)

Lucas FAUVARQUE (Pétanque Ornaysienne)

Le Secrétaire Général donne lecture des noms de l'ensemble des récipiendaires des diplômes d'honneur F.F.P.J.P., des médailles de bronze, des médailles d'argent et des médailles d'or.

Les médailles de bronze et les médailles d'argent sont remises par différents membres du Comité Directeur.

Les médailles d'or ont été remises par M. Jean-Pierre BURY, Président du C.D.85 à Mme Danielle DOUGET du club de la Pétanque Champagnelaise, M. Jean-Claude CAMET du club de la Pétanque Mouilleronnaise et M. Georges GAREL du club de la Pétanque Luçonnoise.

Médailles et Diplômes : Voir brochure page 23.

Nos travaux étant terminés, le Président prononce la clôture de cette 64ème Assemblée Générale 2023 et donne rendez-vous pour la prochaine A.G. Elective qui aura lieu le Samedi 16 Novembre 2024 à Commequiers - District des Sables.

Merci de votre participation active.

Bon retour à tous, à bientôt sur les terrains et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Le Secrétaire Général

Gabriel LABROUSSE

Le Président du Comité de Vendée

Jean-Pierre BURY